



**ÉTATS
FINANCIERS**
**2009
2010**

TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	85
Rapport de la direction	87
Rapport du comité de vérification	88
Rapport du vérificateur	89
Résultats consolidés	90
Déficit cumulé consolidé	91
Bilan consolidé	92
Flux de trésorerie consolidés	94
Notes complémentaires	95
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE	109
Rapport du fiduciaire	110
Rapport du vérificateur	111
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	
Résultats et déficit cumulé	112
Bilan	113
Fonds d'assurance-récolte	
Résultats et avoir	114
Bilan	115
Notes complémentaires	116
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS	125
Rapport de la direction	126
Rapport du vérificateur	127
Résultats et avoir	128
Bilan	129
Flux de trésorerie	130
Notes complémentaires	131

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

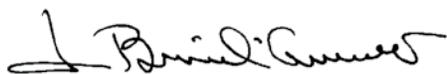
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

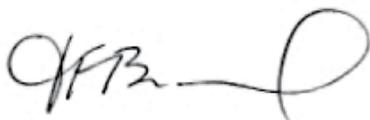
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2010 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés vérifiés.



Le président du comité de vérification,

Marcel Ostiguy

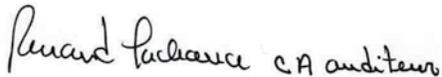
Lévis, le 28 mai 2010

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Renaud Lachance c.A. auditeur

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	686 905	307 489
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	163 644	133 225
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	2 080	5 674
Droits administratifs	4 268	5 037
Intérêts - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 643	18 396
Intérêts et revenus de placements	1 150	5 126
Autres revenus	391	213
	862 081	475 160
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	461 336	511 729
d'assurance-récolte	46 991	41 709
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	11 548	10 849
Programme Agri-stabilité (note 5)	171 750	113 450
Programme Agri-investissement	30 203	44 983
Contribution au paiement de l'intérêt	996	2 917
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 732	11 139
Programme fédéral spécial	–	31
Autres programmes (note 6)	1 324	3 157
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	1 300
Frais d'administration (note 7)	57 666	56 835
Intérêts	6 648	29 847
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 13)	2 165	1 094
	802 659	829 040
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	59 422	(353 880)
QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(1 244)	(5 543)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 178	(359 423)

DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	(644 668)	(285 245)
ÉXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 178	(359 423)
SOLDE À LA FIN	(586 490)	(644 668)

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	145	–
Placements temporaires (note 8)	79 788	2 169
Créances et intérêts courus	2 245	26 729
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	5 100	4 300
À recevoir des fonds (note 10)	708 002	709 585
À recevoir du gouvernement du Québec	–	919
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	109 557	87 716
Versements à recevoir sur prêts (note 12)	579	709
	905 416	832 127
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	809	643
À recevoir du gouvernement du Québec	–	49
Prêts (note 12)	2 337	3 220
Placements (note 13)	82 750	92 457
Immobilisations (note 14)	3 742	3 703
	995 054	932 199

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	–	1 582
Emprunts temporaires (note 15)	1 345 767	1 332 676
Charges à payer (note 16)	5 982	6 923
Contribution provinciale reportée (note 17)	243	288
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	56 033	40 174
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	21 102	14 283
Dû aux fonds (note 19)	947	17 200
Dû au gouvernement du Canada	100	100
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	1 262	1 327
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	78 586	68 885
Provision pour programme Agri-investissement	47 517	69 454
Provision pour vacances	4 988	5 039
	1 562 527	1 557 931
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 21)	14 723	14 642
	1 581 544	1 576 867
DÉFICIT CUMULÉ	(586 490)	(644 668)
	995 054	932 199

Engagements (note 22)



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Rénauld Boucher

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

94

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	58 178	(359 423)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
Gain sur disposition d'immobilisations	(14)	(2)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(272)	–
Perte de valeur sur placements en BTAA	2 165	1 094
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	1 244	5 543
	62 597	(351 528)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 23)	(2 565)	(66 502)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	60 032	(418 030)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 013	1 648
Produit de disposition de placements en BTAA	6 570	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 375)	(1 260)
Produit de disposition d'immobilisations	15	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	6 223	390
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 091	416 285
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79 346	(1 355)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	587	4 897
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	–	(2 955)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	79 933	587
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	145	–
Placements temporaires	79 788	2 169
Découvert bancaire	–	(1 582)
	79 933	587
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	6 475	29 358

Enfin, en date du 31 mars 2010, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 13 milliers de dollars (2009 : 52 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et d'assurance-prêts agricoles et forestiers, qui font l'objet d'états financiers distincts. En 2009, la Société administrait aussi le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole, dont le solde a été distribué aux participants en avril 2009. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

Contributions, subventions et paiements de transfert

Les contributions, subventions et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec s'est terminée le 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le Ministère versait pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars en vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, et ce, sous réserve de l'allocation des crédits par le gouvernement. Par ailleurs, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été accordée par le ministre pour le présent exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2010	2009
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
du décret 242-2010	380 000	-
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	-	(163)
Volet II	361	1 222
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	144	30
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	686 905	307 489

Par ailleurs, le 19 novembre 2009, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de redressement en matière de gestion des risques agricoles à mettre en œuvre par La Financière agricole.

De plus, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a indiqué à la Société que le gouvernement prendra en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seront versées ultérieurement selon les modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Ces modalités n'étaient pas définies lors de la finalisation des présents états financiers.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	27 754	24 602
la contribution à l'administration	10 307	9 871
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	101 802	64 665
la contribution à l'administration	3 789	4 062
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	18 056	24 512
la contribution à l'administration	1 843	1 952
	163 551	129 664
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	93	3 823
la contribution à l'administration	-	389
	93	4 212
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	-	32
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	(683)
	163 644	133 225
La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivant :		
	2010	2009
Programme Agri-stabilité	105 591	67 709
Programme d'assurance récolte	38 061	34 473
Programme Agri-investissement	19 992	30 676
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	-	335
Programme d'indemnité pour coûts de production	-	32
	163 644	133 225

5. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

6. AUTRES PROGRAMMES

	2010	2009
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	1 279	3 284
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	45	36
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	–	(163)
	1 324	3 157

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2010	2009
Traitements et avantages sociaux	44 412	44 266
Transport et communication	3 430	3 563
Loyers	3 528	3 509
Services professionnels et administratifs	4 050	3 175
Fournitures et matériel	743	797
Entretien et réparations	207	265
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
	57 666	56 835

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2010	2009
Programmes de financement agricole et forestier	20 917	20 657
Programme d'assurance récolte	17 178	16 452
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 354	7 615
Programme Agri-stabilité	7 380	8 124
Programme Agri-investissement	3 075	3 154
Programme d'aide spéciale aux fromageries	18	106
Compte de stabilisation du revenu agricole	10	22
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	2	136
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	–	29
Capital Financière agricole inc.	147	147
Financière agricole du Québec - Développement international	585	393
	57 666	56 835

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Acceptations bancaires, 0,28 % à 0,30 %, échéant jusqu'au 12 avril 2010	23 363	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	56 425	2 169
	79 788	2 169

9. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2010	2009
Portant intérêt aux taux variant de 0,45 % à 0,46 %, échéant jusqu'au 15 avril 2010	5 100	4 300
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	809	643
	5 909	4 943
Versements à recevoir à court terme	(5 100)	(4 300)
	809	643

10. À RECEVOIR DES FONDS

	2010	2009
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	–
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	687 918	709 558
Fonds d'assurance-récolte, portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	–
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	27
	708 002	709 585

11. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-stabilité	80 227	54 720
programme Agri-investissement	27 760	27 570
programme Agri-protection	1 223	2 783
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	347	545
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	2 098
	109 557	87 716

12. PRÊTS

	2010	2009
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	2 916	3 929
Versements à recevoir à court terme	(579)	(709)
	2 337	3 220

	2010	2009
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	41	66
entre 1 et 5 ans	956	948
5 ans et plus	1 919	2 915
	2 916	3 929

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

13. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	71 019	79 482
Participation dans Capital Financière agricole inc.	11 731	12 975
	82 750	92 457

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

13. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Au cours de l'exercice, un billet de 1 400 milliers de dollars a été résilié, et la Société a encaissé 6 570 milliers de dollars en remboursement de capital.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 2 165 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (2009: 1 094 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
VAC2				
Catégorie A-1	28 935	28 935	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	–	5 706	–
Catégorie C	2 046	–	2 046	–
Actifs inadmissibles	5 810	1 035	7 732	2 977
VAC3				
Actifs traditionnels	1 199	160	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	7 885	6 549	9 443	8 809
	83 017	68 064	90 988	76 527
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	85 972	71 019	93 943	79 482

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

13. PLACEMENTS (suite)

Participation dans Capital Financière agricole inc.

La Financière agricole détient 90,1 % des actions de la filiale, dont les résultats sommaires sont les suivants :

	2010	2009
Résultats		
Produits	1 252	1 727
Charges et quote-part de la perte des sociétés satellites	2 632	7 646
Perte nette	(1 380)	(5 919)
Bilan		
Actifs	19 073	19 497
Passifs	6 084	5 127
Avoir net	12 989	14 370

14. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	791	558	233	258
Équipement informatique	2 298	1 609	689	563
Stations météorologiques	782	202	580	658
Développement informatique	9 282	7 042	2 240	2 224
	13 153	9 411	3 742	3 703

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Acceptations bancaires - institutions financières, 0,42 % à 0,44 %, échéant jusqu'au 28 avril 2010	151 175	99 982
Billets à escompte, 0,44 % à 0,48 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	464 392	744 594
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,45 % à 0,49 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	730 200	488 100
	1 345 767	1 332 676

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

En vertu du décret 1227-2009 du gouvernement du Québec, daté du 25 novembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 869 millions de dollars échéant le 30 avril 2010 (2009 : 1 510 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2010, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 4 038 millions de dollars (2009 : 3 320 millions de dollars) et 1 869 millions de dollars (2009 : 1 510 millions de dollars).

16. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 738	2 649
Contribution au paiement de l'intérêt	179	492
Programme Agri-stabilité	13	171
Traitements et avantages sociaux	1 033	910
Fournisseurs	1 486	1 477
Intérêts sur emprunts temporaires	172	489
Autres	361	735
	5 982	6 923

17. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

18. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2010	2009
Solde au début	40 174	25 024
Dépôts des participants	23 102	-
Contribution de La Financière agricole du Québec	52 119	9 426
Contribution du gouvernement du Canada	-	26 754
Intérêts distribués dans les comptes des participants	139	475
Retraits des participants	(59 501)	(21 505)
	56 033	40 174

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

19. DÛ AUX FONDS

	2010	2009
Fonds d'assurance-récolte :		
Avec intérêt	–	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	947	1 537
	947	9 137
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	–	7 413
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	650
	947	17 200

20. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2010	2009
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 556	5 621
Versements à payer à court terme	(1 262)	(1 327)
	4 294	4 294

21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2010	2009
Solde au début	14 642	14 995
Charge de l'exercice	846	507
Prestations versées au cours de l'exercice	(765)	(860)
Solde à la fin	14 723	14 642

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,45 %

Taux d'actualisation variant de 2,52 % à 5,1 %

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 32 ans

22. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2011 et 2012 totalisent 7 590 milliers de dollars (2009 : 8 515 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2010, un montant de 3 328 milliers de dollars (2009 : 3 783 milliers de dollars).

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 milliers de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été assumé par la Société pour le présent exercice.

23. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2010	2009
Créances et intérêts courus	24 484	(23 929)
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	(966)	(3 959)
À recevoir des fonds	1 583	243 171
À recevoir du gouvernement du Québec	968	1 671
À recevoir du gouvernement du Canada	(21 841)	82 590
Charges à payer	(902)	(601)
Contribution provinciale reportée	(45)	(917)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	6 819	3 362
Comptes des participants au programme Agri-investissement	15 859	15 150
Dû aux fonds	(16 253)	(347 529)
Dû au gouvernement du Québec	(65)	(182)
Dû au gouvernement du Canada	-	(44)
Provision pour programme Agri-stabilité	9 701	(38 400)
Provision pour programme Agri-investissement	(21 937)	8 803
Provision pour vacances	(51)	165
Provision pour congés de maladie	81	(353)
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	-	(5 500)
	(2 565)	(66 502)

24. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 274 milliers de dollars (2009 : 2 325 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2010	2009
Loyers - Société immobilière du Québec	3 433	3 413
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 548	1 323
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 300	1 300

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

**ÉTATS
FINANCIERS**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

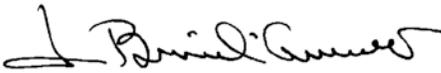
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

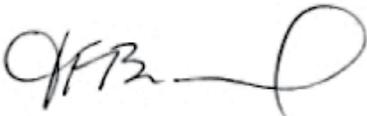
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte,



Le président-directeur général de la Société,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

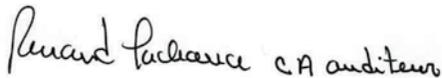
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

A handwritten signature in dark ink, reading "Renaud Lachance c.a. auditeur".

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2010	2009
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 3)	230 668	255 865
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 3)	461 336	511 729
Intérêts	44	721
	692 048	768 315
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 3)	582 547	835 610
Intérêts - La Financière agricole du Québec	3 643	18 396
Autres frais	118	80
	586 308	854 086
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	105 740	(85 771)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(865 452)	(779 681)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(759 712)	(865 452)

BILAN

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

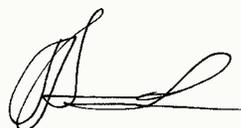
	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	290	1 211
Créances et intérêts courus	4 743	14 354
À recevoir de La Financière agricole du Québec	–	7 413
Avances aux adhérents (note 9)	83 928	24 735
	88 961	47 713
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer (note 7)	9 066	54 335
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	687 918	709 558
Contributions des adhérents reportées	60 384	57 706
Provision pour compensations	91 305	91 566
	848 673	913 165
DÉFICIT CUMULÉ (note 14)	(759 712)	(865 452)
	88 961	47 713

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,
Régnald Boucher

RÉSULTATS ET AVOIR

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2010	2009
PRODUITS		
Contributions des adhérents	30 159	27 102
Contribution de La Financière agricole du Québec	46 991	41 709
Intérêts et revenus de placements	620	1 670
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	2 566	–
Plus-value non réalisée sur autres placements (note 6)	3 889	–
	84 225	70 481
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	122 289	79 760
Moins-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	–	7 301
Moins-value non réalisée sur autres placements (note 6)	–	15 238
Intérêts	20	12
	122 309	102 311
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	38 084	31 830
AVOIR AU DÉBUT	75 009	106 839
AVOIR À LA FIN	36 925	75 009

BILAN

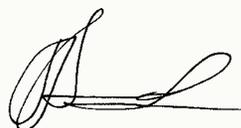
au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	187	137
Placements temporaires (note 4)	141	7 283
Créances et intérêts courus	453	896
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	947	9 137
	1 728	17 453
Placements (note 6)	67 707	62 129
	69 435	79 582
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	793	294
Contributions des adhérents reportées	796	637
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	20 084	–
Provision pour indemnités	10 837	3 642
	32 510	4 573
AVOIR	36 925	75 009
	69 435	79 582



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,
Réналd Boucher

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif.

La Financière agricole verse au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles une contribution annuelle égale au double des contributions versées par les adhérents.

Elle verse également une contribution annuelle au Fonds d'assurance-récolte. Le partage de la prime entre les producteurs et La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole.

Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2009 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 14.

3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 776 265 milliers de dollars (2009 : 984 021 milliers de dollars) et les contributions de 885 722 milliers de dollars (2009 : 916 005 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 193 718 milliers de dollars (2009 : 148 411 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs	–	5 996
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	141	1 287
	141	7 283

5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
Avec intérêt	–	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	947	1 537
	947	9 137

6. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	14 991	12 767
Dépôts à participation	52 716	49 362
	67 707	62 129

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établissait à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé 44 928 dollars en remboursement de capital, et un billet de 296 378 dollars a été résilié.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2010, une plus-value non réalisée de 2 566 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé à cette date (2009 : moins-value de 7 301 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché des BTAA, (3) les impacts du ralentissement économique marqué et prolongé.

Le Fonds détient les titres suivants de BTAA :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2				
Catégorie A-1	13 980	10 683	14 025	8 459
Catégorie A-2	6 497	4 112	6 497	3 918
Catégorie B	1 179	192	1 179	390
Catégorie C	671	–	671	–
Actifs inadmissibles	371	4	667	–
	22 698	14 991	23 039	12 767

6. PLACEMENTS (suite)**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)**

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2010 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 884 milliers de dollars (2009: 2 277 milliers de dollars) sur des BTAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de BTAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds d'assurance-récolte.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 473 milliers de dollars (2009: 2 581 milliers de dollars).

7. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Contributions et compensations	8 925	48 840
Crédits de contribution	141	5 495
	9 066	54 335

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2010	2009
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	–
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	687 918	709 558
Fonds d'assurance-récolte		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	–

121

9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2010	2009
Céréales, maïs-grain et oléagineux	83 928	24 735

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée.

12. ENGAGEMENT

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 millions de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été versé par La Financière agricole du Québec pour le présent exercice.

13. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'une poursuite de l'ordre de 138 millions de dollars plus intérêts de la part d'un groupe de producteurs porcins qui contestent la méthodologie du coût de production pour les années 2006 à 2008. À la date de préparation des états financiers, La Financière agricole, à titre de fiduciaire, n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Le Fonds fait également l'objet de trois autres litiges. Deux de ceux-ci concernent la prise en compte d'interventions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur le versement des compensations en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les conséquences financières de ces réclamations sont difficilement estimables. Le troisième litige concerne l'application de la pénalité prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le cas d'un défaut d'identifier les animaux à Agri-Traçabilité Québec (ATQ). La réclamation comprend un montant de 62 728 dollars de compensations non versées et un montant de 35 000 dollars pour dommages punitifs et exemplaires, le tout avec intérêts. À la date de préparation des états financiers, le fiduciaire n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2010
Veaux d'embouche	(52 111)	159 722	153 173	220	(45 782)
Bouvillons et bovins d'abattage	(29 628)	45 709	37 907	221	(22 047)
Veaux de lait	(1 216)	32 403	28 906	1	2 280
Veaux de grain	106	19 010	18 346	29	741
Porcelets	(222 685)	82 093	97 001	938	(238 531)
Porcs	(412 267)	147 271	181 652	2 584	(449 232)
Agneaux	(2 506)	24 518	23 432	35	(1 455)
Pommes de terre	(8 160)	3 825	(2 402)	18	(1 951)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(124 250)	168 718	44 514	(327)	281
Pommes	(12 735)	8 735	18	(2)	(4 016)
	(865 452)	692 004	582 547	3 717	(759 712)

14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (suite)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Bouvillons et bovins d'abattage	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de lait	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de grain	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcelets	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcs	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Agneaux	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Pommes de terre	2008	1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009
Céréales	2008	1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009
Mais-grain	2008	1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009
Soya	2008	1 ^{er} septembre 2008 au 31 août 2009
Canola	2008	15 août 2008 au 14 août 2009
Pommes	2008	15 août 2008 au 14 août 2009

**ÉTATS
FINANCIERS**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010

**FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES
ET FORESTIERS**

125

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

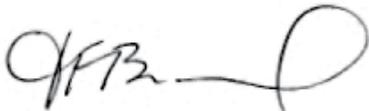
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

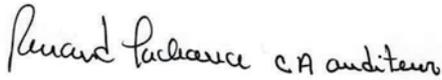
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

RÉSULTATS ET AVOIR

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 3)	11 548	10 849
Revenus de placements	1 347	3 498
Recouvrement (note 4)	456	62
	13 351	14 409
CHARGES		
Honoraires professionnels	61	22
Débours de garanties (note 4)	14 019	7 287
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	20 775	1 403
	34 855	8 712
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(21 504)	5 697
AVOIR AU DÉBUT	81 350	75 653
AVOIR À LA FIN	59 846	81 350

BILAN

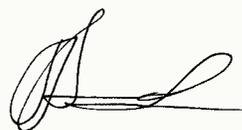
au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6	–
Placements temporaires (note 5)	3 812	4 263
Revenus de placements à recevoir	478	533
	4 296	4 796
Placements (note 6)	162 685	162 930
	166 981	167 726
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	–	16
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 4)	97 135	76 360
	107 135	86 376
AVOIR	59 846	81 350
	166 981	167 726



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Rénauld Boucher

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

130

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(21 504)	5 697
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	20 775	1 403
Perte sur disposition de dépôts à participation	106	–
Gain sur disposition de placements en BTAA	(7)	–
	(630)	7 100
Variation des revenus de placements à recevoir, élément lié à l'exploitation	55	534
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(575)	7 634
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de dépôts à participation	1 789	–
Produit de disposition de placements en BTAA	958	–
Acquisitions de placements	(2 601)	(11 667)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	146	(11 667)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(429)	(4 033)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 247	8 280
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 818	4 247
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	6	–
Placements temporaires	3 812	4 263
Découvert bancaire	–	(16)
	3 818	4 247

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2010	2009
Solde au début	76 360	74 957
Débours de garanties	(14 019)	(7 287)
Recouvrement	456	62
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	34 338	8 628
Solde à la fin	97 135	76 360
	2010	2009
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	30 025	24 033
Provision générale	67 110	52 327
	97 135	76 360

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 341 millions de dollars (2009: 4 298,6 millions de dollars). Au 31 mars 2010, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 70,3 millions de dollars (2009: 58 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2010		2009	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 309 539	275 711	4 267 470	271 230
Ouvertures de crédit	31 487	35 905	31 133	39 942
	4 341 026	311 616	4 298 603	311 172

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2010	2009
moins de 5 ans	421 986	419 920
entre 5 et 10 ans	1 294 597	1 270 985
entre 10 et 15 ans	1 522 123	1 523 733
entre 15 et 20 ans	1 081 178	1 067 207
20 ans et plus	21 142	16 758
	4 341 026	4 298 603

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2010	2009
moins de 4 %	1 662 153	95 769
de 4 % à 5,99 %	977 319	1 727 709
6 % et plus	611 395	1 013 814
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 090 159	1 461 311
	4 341 026	4 298 603

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 0,48 %, échéant le 26 avril 2010	3 199	2 992
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 0,25 %	613	1 271
	3 812	4 263

6. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	7 044	7 995
Dépôts à participation, au coût	155 641	154 935
	162 685	162 930

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé, relativement aux nouveaux billets, 958 milliers de dollars en remboursement de capital et un billet de 197 milliers de dollars a été résilié.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant de BTAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, à la suite de l'évaluation effectuée en date du 31 mars 2010, aucune dévaluation supplémentaire à celle comptabilisée lors de l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'est jugée nécessaire encore cette année. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au 31 mars 2010, le Fonds détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
VAC2				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363	1 365	1 363
Catégorie B	248	–	248	–
Catégorie C	221	–	221	–
Actifs inadmissibles	247	–	445	–
VAC3				
Actifs traditionnels	146	48	993	895
Actifs inadmissibles	400	107	494	194
	8 153	7 044	9 309	7 995

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2010, la valeur marchande des dépôts à participation est de 148 728 milliers de dollars (2009 : 139 953 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable aux 31 mars 2009 et 2010.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 206 milliers de dollars (2009 : 6 486 milliers de dollars).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. CONTINUITÉ DU FONDS

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.